

Désignation de l'entreprise

SAS Cap Ing

Néant

*

Adresse de l'entreprise

8 Rue de Tocqueville 75017 PARIS

SIRET

7924508500013

Durée de l'exercice en nombre de mois

12

Durée de l'exercice précédent

12

				Exercice N clos le	
				31/09/2024	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial Autres	014		016	
	Immobilisations corporelles	028	30 933	030	30 933
	Immobilisations financières (1)	040	463 708	042	463 708
	Total I (5)	044	494 641	048	30 933
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052	
	Marchandises	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	49 940	070	49 940
	Clients et comptes rattachés Autres (3)	072	53 783	074	53 783
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	25 549	086	25 549
	Charges constatées d'avance	092		094	
	Total II	096	129 271	098	129 271
Total général (I + II)		110	623 911	112	30 933
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	16 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 600		
	Réserves réglementées	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	131			
	Report à nouveau	134	215 043		
	Résultat de l'exercice	136	46 349		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	278 992		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	13 483		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	12 693		
	Comptes courants d'associés	173	220 000		
	Autres dettes	175	5 518		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	313 986		
Total général (I + II + III)		180	592 978		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

*

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CAP ING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16 000€

Siège Social : 8 rue de Tocqueville - 75 017 Paris

RCS Paris 792 450 850

ARRETE DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Annexe

Aux comptes annuels présentée en Euro

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 592 978.38€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 46 348.58€.

Règles et méthodes comptables

1. Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 494 641 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	30 933			30 933
Immobilisations financières	451 708	12 000		463 708
TOTAL	482 641	12 000		494 641

Amortissements et provisions d'actif = 30 933 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	28 276	2 657		30 933
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	28 276	2 657		30 933

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	27 288	27 288		5 ans
Mat.bureau & informatique	3 645	3 645		3 ans
TOTAL	30 933	30 933		

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	56 708		56 708
Actif circulant & charges d'avance	103 722	103 722	
TOTAL	160 430	103 722	56 708

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie	30/09/2024
Disponibilités	25 549
TOTAL	25 549

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 16 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1600	10	16 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<i>Titres en fin d'exercice</i>	<i>1600</i>	<i>10</i>	<i>16 000</i>

Etat des dettes = 313 986 €

Etat des dettes	Montant total	A un an	A plus d'un an
Etablissements de crédit			
Dettes financières diverses	220 000		220 000
Fournisseurs	13 483	13 483	
Dettes fiscales & sociales	74 985	74 985	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	5 518	5 518	
Produits constatés d'avance			
<i>TOTAL</i>	<i>313 986</i>	<i>93 986</i>	<i>220 000</i>

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 211 647 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	199 767	94,25 %
Produits des activités annexes	11 880	5.61 %
TOTAL	211647	100.00 %

Résultat d'exploitation : le résultat d'exploitation ressort à 288 €

Les charges de locations, d'honoraires, de salaires et de charges sociales constituent l'essentiel des charges de l'exercice.

Résultat financier : le résultat financier ressort à 0 €

Résultat exeptionnel : le résultat exceptionnel à 0 €

Impot sur les bénéfices :

Le résultat fiscal de l'exercice au 30 septembre 2024 est nul. Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés.

Effectif :

L'effectif est composé de deux personnes, le président et la directrice administrative.

Evenements post-cloture :

Néant

CAP ING

Société par actions simplifiée au capital de 16.000 euros
Siège social : 8 rue de Tocqueville 75017 PARIS
RCS PARIS 792 450 850

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente-et-un mars,

Monsieur Bertrand DULLIN, associé unique de la société CAP ING, Société par actions simplifiée au capital de 16.000 euros dont le siège social est 8 rue de Tocqueville 75017 PARIS immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 792 450 850 a pris les décisions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 septembre 2024, approuve tels qu'ils lui ont été présentés dans leur totalité les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 46 348,58 euros.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, approuve les opérations décrites dans le rapport sur les conventions visées aux articles L223-19 et L227-10 du code de commerce.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique, prend acte que les comptes de l'exercice ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à un bénéfice net comptable de 46 348,58 euros au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution intervenue au cours des trois derniers exercices.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'associé unique, donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, le Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Bertrand DULLIN,
Associé unique et Président

